

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n^o 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1140 Rect. à 1148 Rect.

présentés par
Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

ARTICLE 43

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au taux :

« 1,3 % »,

le taux :

« 2 % ».

II. – En conséquence, supprimer la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à augmenter le prélèvement sur les sommes mises sur les paris sportifs en ligne de toute forme et affecté au Centre national pour le développement du sport.

En effet, le texte actuel prévoit une augmentation progressive de ce taux de prélèvement. Il serait de 1,5 % en 2011 et n'atteindrait 1,8 % qu'à partir de 2012. Cela est nettement insuffisant pour la filière sportive.

Celui-ci, dont la vocation est de financer le développement de la pratique sportive et la construction et la rénovation d'équipements sportifs sur tout le territoire, dispose de moyens qui sont aujourd'hui insuffisants au regard des enjeux. Il s'agirait d'un soutien bienvenu au sport amateur.

Or une taxe de 1,3 % dans un premier temps ne permettrait pas au Centre national pour le développement du sport d'assurer pleinement ses missions, d'où la nécessité d'augmenter le prélèvement prévu.

C'est pourquoi il convient de le porter à 2 % dès à présent.

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n ^o	1140 rect.	de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt
Adt n ^o	1141 rect.	de MM. Gorce, Dussopt et Duron
Adt n ^o	1142 rect.	de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux
Adt n ^o	1143 rect.	de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier
Adt n ^o	1144 rect.	de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes
Adt n ^o	1145 rect.	de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont
Adt n ^o	1146 rect.	de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen
Adt n ^o	1147 rect.	de MM. Pupponi, Le Bouillonnet et Likuvalu
Adt n ^o	1148 rect.	de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal